Document d'objectifs du site Natura 2000 «Le Haut bassin de la Calonne » FR2302009

Essentiel du document d'objectifs

Validé par le COPIL du 29 octobre 2010



Communauté de Communes
Canton de Cormeilles

Juin 2011

NATURA 2000

biotope
faune, flore & environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

BIOTOPE Agence Bassin parisien

Document d'objectifs du site Natura 2000 «Le Haut bassin de la Calonne » FR2302009

Essentiel du document d'objectifs

Validé par le COPIL du 29 octobre 2010



Communauté de Communes
Canton de Cormeilles

Juin 2011

Responsables Projet

Eric BELNOT, chef de projet
Antoine RAVARY, chef de projet botaniste

+ 33 (0)1 40 09 04 37
ebelnot@biotope.fr
aravary@biotope.fr

Sommaire

I. Fiche d'identité du site 4

II. Etat des lieux du site : description et analyse de l'existant 8

II.1 Présentation générale du site Natura 2000 « Le Haut Bassin de la Calonne » 8

II.2 Etat de référence écologique 9

II.2.1 Habitats d'intérêt communautaire 10

II.2.2 Espèces de la directive présentes sur le site 11

II.3 Bilan des activités socio-économiques 12

II.3.1 Aménagement et urbanisme 12

II.3.2 Sylviculture 12

II.3.3 Agriculture et activités agro-pastorales 12

II.3.4 Activités cynégétique et piscicoles 12

II.3.5 Activités de loisirs et de tourisme 13

III. Objectifs de gestion durable du site du Haut Bassin de la Calonne 14

III.1 Définition locale des objectifs de gestion durable 14

IV. Mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs de développement durable 17

IV.1 Mesures Natura 2000 proposées dans le cadre agricole 18

IV.2 Mesures Natura 2000 hors cadre agricole et forestier 19

IV.3 Mesures Natura 2000 proposées dans le cadre forestier 22

IV.4 Charte Natura 2000 22

V. Dispositif financier pour la réalisation du document d'objectifs 23

VI. Propositions de suivi et d'évaluation 24

VI.1 Evaluation de moyens 24

VI.2 Evaluation des résultats en terme de conservation des habitats et des espèces 24

Introduction

Ce document constitue un condensé des volumes 1 (état des lieux) et 2 (mesures de gestion) constituant le DOCOB.

I. Fiche d'identité du site

PRÉAMBULE
La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes. Cette diversité constitue le socle de tout type d'activité. Il est prouvé que cette biodiversité est actuellement en danger et il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- Un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.
- Un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'étude d'incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

La Haute-Normandie compte 34 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet via l'outil C@rmen du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sitesNatura2000DirectiveHabitats.map

(+ cochez « sitesNatura2000DirectiveOiseaux)

Nom officiel du site Natura 2000 : "Le haut bassin de la Calonne "
Date de transmission du SIC : mars 2007
Validation du DOCOB par le COPIL du 29 octobre 2010
Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 2302009
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE
Non désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE

Localisation du site Natura 2000 :

Régions concernées : Haute Normandie

Départements concernés : Eure

Communes concernées : Cormeilles, La Chapelle-Bayvel, Le Bois-Hellain, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Sylvestre de Cormeilles, Fresne-Cauverville, Bailleul-la-Vallée, Asnières, Epaignes, Morainville-Jouveaux, Saint-Aubin-de-Scellon, Fontaine-la-Louvet

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :

- 526 hectares au titre de la désignation de 2007
- 774 hectares après extension et sur proposition du COPIL de validation du DOCOB

Suivi administratif : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Monsieur, Jacques ENOS maire de Morainville-Jouveaux

Maître d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB : Communauté de Communes du Canton de Cormeilles

Suivi du dossier: Aurélia MONLOUIS-BREVAL, Sandra JACQUELINE
Élus associés au suivi régulier du dossier : M. ENOS, M.CAPON.

Groupes de travail :

- groupe de travail "agricole"
- groupe de travail "eau et milieux aquatiques"
- groupe de travail "forêt et milieux ouverts"

Rédaction du document d'objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie / photographies : Éric BELNOS et Antoine RAVARY, BIOTOPE.
Contribution au diagnostic écologique : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Eure(étude préalable faune piscicole),Groupe Mammalogique Normand (synthèse mammifère), ADASEA (diagnostic agricole) , Fédération Départementale pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Eure, Groupe Ornithologique Normand, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, DREAL de Haute Normandie, Vincent Simon – bureau d'étude, Conservatoire Botanique de Bailleul Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie.

Validation et relecture du document d'objectifs : Communauté de communes du Canton de Cormeilles, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (M. FLAMBARD), DREAL de Haute Normandie (Mme LENEVEU), Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Eure (M. LAROCHE), ONEMA de l'Eure et de l'Orne (M. CANTAYRE), ADASEA (Mme GEROUARD).

Référence bibliographique : BIOTOPE, 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2302009 "Le Haut Bassin de la Calonne". 3 tomes.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration et la rédaction du document d'objectifs, en particulier :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes du site Natura 2000, ainsi que leurs adjoints et membres de leur conseil municipal,
- Messieurs les Présidents des communautés de communes du site Natura 2000, ainsi que leur équipe technique respective,
- Monsieur le sous préfet de Bernay, ainsi que ses services,
- Monsieur le Président du Conseil général de l'Eure, les conseillers généraux et leurs services
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute Normandie, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) de l'Eure, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) de l'Eure,
- le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Normandie, les syndicats des forestiers privés de l' Eure, la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Eure, la fédération départementale des chasseurs de l'Eure, l'Association Départementale Pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) de l'Eure, la chambre de commerce et d'industrie de l'Eure,
- le Conservatoire botanique de Bailleul, le conservatoire des sites naturels de Haute Normandie, le Groupe Ornithologique Normandie, le Groupe Mammalogique Normand, l'association des riverains de la Calonne,
- les exploitants agricoles et les propriétaires ayant participés aux groupes de travail et réunions d'information.

MOT DES PRESIDENTS

Le site Natura 2000 « Haut Bassin de la Calonne », c'est tout d'abord un périmètre de 774 hectares situé au cœur d'une vallée bocagère dotée d'une faune et d'une flore dont la richesse est remarquable.
Localisé autour de la Calonne et de ses affluents, ce territoire a été classé site Natura 2000 afin de préserver certaines espèces (écrevisse à pattes blanches, lamproie de Planer, Chabot…) et certains habitats (végétation aquatique, prairie humide…), inscrits dans la directive européenne.

C'est pourquoi un certain nombre de mesures de gestion ont été mises en place afin d'inciter les propriétaires agricoles ou non agricoles à protéger ce périmètre. Ces mesures sont inscrites dans ce document d'objectif qui est l'outil essentiel pour assurer la protection environnementale du site « Haut Bassin de la Calonne ».

Nous remercions vivement toutes les personnes et tous les organismes qui ont travaillé durant des années à la constitution et à la rédaction de ce document d'objectifs.

Hervé MORIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES du CANTON de CORMEILLES 27260

Président de la
Communauté de Communes
Du Canton de Cormeilles

Jacques ENOS

Président du Comité de Pilotage
du site Natura 2000
« Haut Bassin de la Calonne »

II. Etat des lieux du site : description et analyse de l'existant

II.1 Présentation générale du site Natura 2000 «Le Haut Bassin de la Calonne »

Le site Natura 2000 « Le Haut Bassin de la Calonne » est situé en Haute-Normandie, dans le département de l'Eure, en grande partie dans le pays d'Auge et plus modérément dans le Lieuvin. Il se caractérise par :

- deux vallées principales : la Calonne et le Douet-Tourtelle
- une surface de 774 ha dont 526,2 ha au titre de la proposition de site d'importance communautaire (pSIC) et 248 ha en tant que propositions d'extension à la pSIC.

12 communes sont concernées par le périmètre.

Communes concernées par le site Natura 2000 et leurs cantons, du nord au sud						
Commune	***Superficie de la commune (ha)***	***Superficie concernée par le site Natura 2000 (périmètre initial) (ha)***	***Superficie concernée par le site Natura 2000 (extensions) (ha)***	***% occupé par le site Natura 2000 (périmètre +extensions) sur la commune***	***% de la surface du site (périmètre +extension)***	***Cantons***
Cormeilles	290	21,2	14	13	5	Communauté de communes du Canton de Cormeilles
La Chapelle-Bayvel	484	27,68	8	7	5	
Le Bois-Hellain	314	7,17	13	6	3	
Saint-Pierre-de-Cormeilles	1728	96,31	72	10	22	
Saint-Sylvestre de Cormeilles	928	49,23	7	6	7	
Fresne-Cauverville	600	1,02	0	0	0	
Bailleul-la-Vallée	452	66,92	8	17	10	
Asnières	800	104,39	27	17	17	
Epaignes	2606	59,11	55	4	15	
Morainville-Jouveaux	1510	32,56	35	5	9	
Saint-Aubin-de-Scellon	1390	15,52	1	1	2	Communauté de Communes du Canton de Thiberville
Fontaine-la-Louvet	1111	45,07	8	5	7	
TOTAL	12 213	526,2	**248**	**/**	**100 %**	

II.2 Etat de référence écologique

Les études de terrain pour la détermination de l'état écologique initial du site, ont été réalisées par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et le bureau d'études Biotope en 2008 et 2009. Une étude bibliographique a également été réalisée en 2010.
Le bilan principal, concernant l'état écologique du site est le suivant :

Représentation générale des habitats et espèces présentes sur le site du Haut bassin de la Calonne	
Annexe I de la directive Habitats	11 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires
Annexe II de la directive Habitats	6 espèces animales d'intérêt communautaire présentes plus une espèce supposée présente
Intérêt patrimonial	21 espèces végétales patrimoniales de Haute-Normandie

II.2.1 Habitats d'intérêt communautaire

Sur le site Natura 2000 du Haut bassin de la Calonne (périmètre initial de 526,2 hectares), environ 87,1 hectares sont éligibles au titre de la directive Habitats, ce qui représente globalement 17 % de la surface totale du site. Les extensions portent la surface d'habitats à 123 hectares soit globalement 16% de la surface du site (périmètre étendu à 774 hectares).
Ces 11 habitats sont les suivants :

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site du Haut bassin de la Calonne					
Code Natura 2000	***Intitulé de l'habitat***	***Surface dans le SIC***	***Surface dans les extensions***	***Surface totale***	***État de conservation***
3140	Tapis immergés de characées	quelques m2	0	quelque s m2	Bon
3150	Végétation aquatique des eaux stagnantes	0,07	0	0,07	Bon
3260	Rivière avec végétation aquatique	environ 2 ha (6,7 km linéaire)	0	environ 2 ha (6,7 km linéaire)	Bon
6210	Pelouse calcaire	0,09	0	0,09	Mauvais
6230*	Prairie acidiphile	0,64	0,85	1.48	Bon
6410	Prairie humide oligotrophe à Jonc acutiflore	24,58	3,79	28.38	Bon à moyen (habitat restaurable)
6430	Mégaphorbiaie	0,17	0,03	0,2	Moyen
6510	Prairie de fauche	26,89	29,67	56,56	Moyen
91E0*	Aulnaie-frênaie	19,07	0,6	19,66	Bon
9130	Hêtraie	15,07	1,14	16,22	Moyen
9180*	Forêt de ravin	Négligeable	0	négligeable	Moyen
		Environ 87 ha	36,05	Environ 123 ha	

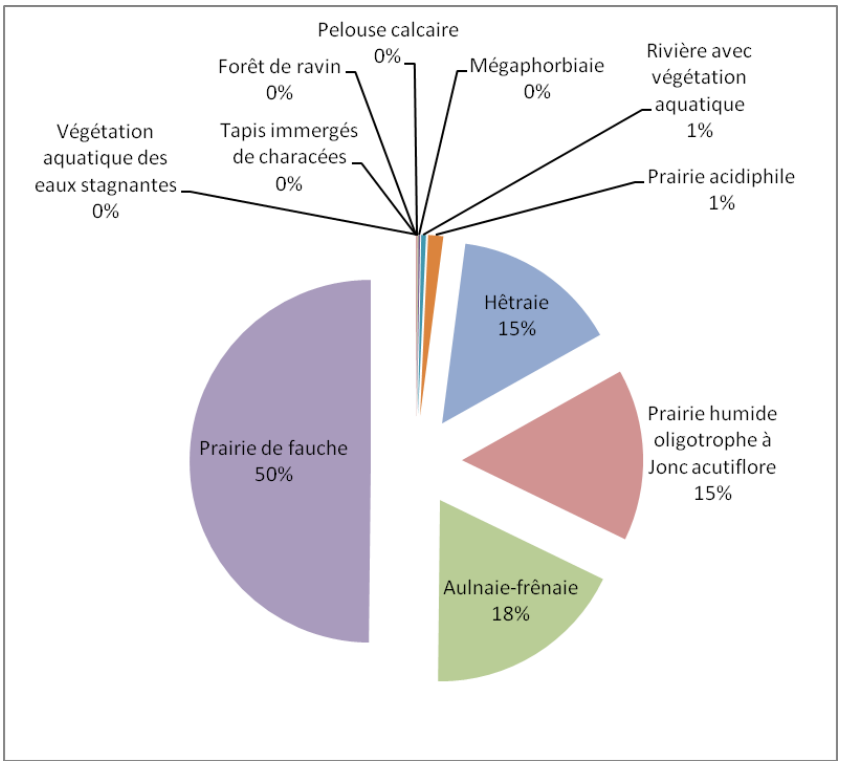

Figure 1 : représentativité des habitats d'intérêt communautaire entre eux sur le site en % (périmètre de 774 ha)

II.2.2 Espèces de la directive présentes sur le site

Les 6 espèces de l'annexe II présentes sur le site sont :

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site du Haut bassin de la Calonne			
Code Natura 2000	***Nom français***	***Nom scientifique***	***État de conservation sur le site***
Amphibiens			
1166	Triton crêté	*Triturus cristatus*	Inconnu
Invertébrés			
1092	Ecrevisse à pattes blanches	*Austropotamobius pallipes*	Moyen
Poissons			
1163	Chabot	*Cottus gobio*	Bon
1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	Bon
Chauves-souris			
1324	Grand Murin	*Myotis myotis*	Inconnu
1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Inconnu

Une septième espèce, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) – Code Natura 2000 1083, est supposée présente sur le site.

II.3 Bilan des activités socio-économiques

II.3.1 Aménagement et urbanisme

Les différents projets d'aménagement et d'urbanisme peuvent occasionner des détériorations et des perturbations pour les espèces et certains milieux naturels.

☞ Enjeux

Sur le site du Haut Bassin de la Calonne, la pression d'urbanisation semble faible mais compte tenu des incidences possibles, l'ensemble de ces projets et aménagements devront être étudiés en conséquence.

II.3.2 Sylviculture

Sur l'ensemble du site, les habitats forestiers représentent 114 ha dont 59 ha artificiels (plantations de pins, de peupliers, de frênes…), 55 ha « naturels » dont 34 ha d'intérêt communautaire (hêtraie principalement). On peut signaler également 4 ha de verger et 19 ha de pâture/verger.

☞ Enjeux

Les plantations arborées se font dans la vallée au détriment des prairies humides et des habitats d'intérêt communautaire.

II.3.3 Agriculture et activités agro-pastorales

L'agriculture est l'activité principale sur le site «Haut Bassin de la Calonne ». La majorité des parcelles du site Natura 2000 est composée de prairies exploitées par fauche et/ou par pâturage.

Entre 1979 et 2000, on est passé d'exploitations spécialisées d'élevage à des systèmes de type « polyculture élevage ».

☞ Enjeux

Le pâturage ou la fauche des prairies constitue un facteur primordial pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site. Les difficultés de ce secteur d'activité peuvent affecter de manière très importante l'état de conservation de ceux-ci. L'implication et le soutien des collectivités publiques et la mise en place d'aides spécifiques sont nécessaires au maintien de ces milieux.
Le retournement des prairies sur le site constitue une menace autant pour les habitats que pour les espèces piscicoles dépendantes de la qualité des eaux de surface.

II.3.4 Activités cynégétique et piscicoles

La chasse s'exerce dans le cadre de la réglementation française et des arrêtés préfectoraux annuels d'ouverture et de clôture en vigueur. Sur le site « Le Haut Bassin de la Calonne », seules des chasses privées sont présentes. Elles ont, d'ailleurs, une place importante sur le canton de Cormeilles. L'activité pêche est bien présente sur le site.

☞ Enjeux

Sur l'ensemble du site, il n'existe pas d'incompatibilité entre une activité cynégétique et piscicole respectueuses des textes en vigueur et les objectifs de maintien dans un bon état de conservation des habitats.
La limitation de l'embroussaillement de zones de prairies à des fins cynégétiques est un point de vigilance.

II.3.5 Activités de loisirs et de tourisme

Il existe sur le site des sentiers pédestres balisés de randonnées et de découverte. L'équitation est également pratiquée sur le site.

☞ Enjeux

La mise en place de sentiers ou d'itinéraires de découverte par des modes non motorisés permet, par la canalisation du public via les itinéraires balisés et la faible fréquentation, de ne pas avoir d'effet notable sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui eux restent localisés principalement le long du cours d'eau ou au sein des prairies.
L'activité équestre contribue à maintenir des espaces de prairies de pâture, pouvant accueillir des habitats et espèces de la directive.

III. Objectifs de gestion durable du site du Haut Bassin de la Calonne

Rappelons que la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats », vise à assurer le maintien ou le rétablissement des espèces et des habitats naturels en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.
Elle contribue donc à l'objectif général de « développement durable » défendu en 1992 lors du sommet international sur la biodiversité de Rio.

III.1 Définition locale des objectifs de gestion durable

Conformément à l'esprit de la directive Habitats, l'objectif principal est de maintenir ou de rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, il faut bien préciser que pour l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire prioritaire (*), aucune destruction de ces milieux n'est possible.
Le tableau ci-dessous décrit, pour chacun des habitats éligibles, l'objectif de gestion retenu.

Habitats d'intérêt communautaire du Haut Bassin de la Calonne et extension		
Habitat d'intérêt européen	***Niveau d'enjeu***	***Modalités de gestion conservatoire***
Prairie acidiphile (Code Natura 2000 : 6230*)	**Fort**	Maintenir un pâturage bovin extensif, sans intrants Interdire le retournement en culture ou les plantations
Prairie humide oligotrophe à jonc acutiflore (Code Natura 2000 : 6410)	**Fort**	Maintenir un pâturage extensif, sans intrants Fauche avec export Interdire le retournement en culture ou les plantations Restauration possible sur certaines prairies récemment plantées en peuplier
Rivière avec végétation aquatique (Code Natura 2000 : 3260)	**Moyen à Fort**	Gestion globale : elle concerne les propriétés qualitatives et quantitatives de l'eau Éviter l'érosion des berges et des versants. Surveiller la qualité de l'eau. Assurer un entretien minimal du cours d'eau, avec un éclairement suffisant pour le maintien des macrophytes, mais réguler la lumière incidente par boisement minimal des berges.
Forêt de ravin (Code Natura 2000 : 9180*	**Moyen**	Éviter le passage d'engins sur ce sol instable ; Éviter les coupes qui provoquent des ouvertures trop importantes du couvert arboré (pas de coupe rase) ; D'une manière générale, aucune intervention n'est recommandée (habitat propice à la non intervention) ; Nettoyage et mesures contre la décharge sauvage.

Habitats d'intérêt communautaire du Haut Bassin de la Calonne et extension		
Habitat d'intérêt européen	***Niveau d'enjeu***	***Modalités de gestion conservatoire***
Aulnaie-Frênaie (Code Natura 2000 : 91E0*)	**Moyen**	En ce qui concerne la frênaie présente sur les résurgences à Epaignes, l'habitat est propice à la non intervention En ce qui concerne les liserés arborés présents le long des rivières : Maintenir la surface de l'habitat, et dans la mesure du possible sa continuité Assurer la stabilité de l'habitat en maintenant ou en élargissant la bande forestière considérée. Assurer le minimum d'entretien obligatoire Veiller au renouvellement de ces arbres par le recrutement de jeunes individus.
Tapis immergés de characées (Code Natura 2000 : 3140)	**Faible**	Veiller à la qualité des eaux en évitant l'eutrophisation (maintien de la prairie dan un état) Surveiller le développement des communautés de végétaux supérieurs susceptibles de faire régresser et disparaître cet habitat
Végétation aquatique des eaux stagnantes (Code Natura 2000 : 3150)	**Faible**	Curage
Pelouse calcaire (Code Natura 2000 : 6210)	**Faible**	Débroussaillage avec exportation du résidu de fauche des fourrés en installation Rétablir un pâturage extensif traditionnel afin de maintenir le milieu ouvert et empêcher l'évolution vers des pelouses-ourlets. La taille réduite de ces milieux sur le site limite néanmoins les possibilités de mise en œuvre d'un pâturage. Une charge faible en bétail (de l'ordre de 0,5 UGB/ha/an), ou un passage de troupeau itinérant serait préconisé Éviter les plantations de résineux et de feuillus Une population gérée de lapin pourrait être favorable à la conservation de l'habitat
Mégaphorbiaie (Code Natura 2000 : 6430)	**Faible**	Maintenir le régime hydrique du milieu Éviter l'eutrophisation de l'eau Réduire l'accès du bétail aux berges
Prairie de fauche (Code Natura 2000 : 6510)	**Faible**	Limiter les amendements pour éviter l'eutrophisation Pas de retournement du sol Pâturage extensif d'arrière-saison possible, à condition que ce pâturage ne débute qu'en août pour une fauche qui a lieu fin juin Fauche tardive de préférence
Hêtraie (Code Natura 2000 : 9130)	**Faible**	Éviter les coupes rases qui favorisent le développement des ronces et de la Fougère-aigle Maintenir du bois mort sur le site pour garantir la présence des insectes saproxylophages

Espèces d'intérêt communautaire du Haut Bassin de la Calonne et extension		
Espèce d'intérêt européen	***Niveau d'enjeu***	***Modalités de gestion conservatoire***
Ecrevisse à pattes blanches (code Natura 2000 : E1092)	**Fort**	Limiter la pollution des eaux Prévenir le colmatage et le concrétionnement des fonds Préserver et entretenir les ripisylves et les berges (=>Réduire l'accès du bétail aux berges, maintien des prairies, réduction des rejets, …) **Maintenir les débits**
Chabot (code Natura 2000 : E1163)	**Moyen**	Limiter le fractionnement des cours d'eau par les ouvrages et biefs Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables Limiter la pollution des eaux (=>Réduire l'accès du bétail aux berges, maintien des prairies, réduction des rejets, …)
Lamproie de Planer (code Natura 2000 : E1096)	**Moyen**	**Limiter la pollution des eaux et le lessivage des terres** **Maintien des débits** **Libre circulation sur les linéaires favorables**
Chauves-souris : Grand Rhinolophe (Code Natura 2000 : E1304) Grand Murin (Code Natura 2000 : E1324)	**Moyen**	**Préservation des terrains de chasse, des corridors assurant la connexion entre gîtes et terrains de chasse (haies et boisements principalement) et des gîtes arboricoles** **Maintenir et préserver les prairies, les zones humides et restaurer les ripisylves** **Proscrire la populiculture**
Lucane Cerf-Volant (code Natura 2000 : E1083)	**A définir**	
Triton crêté (Code Natura 2000 : E1166)	**A définir**	**Maintenir et préserver les prairies, les zones humides et les haies (corridors biologiques entre les habitats terrestres et de reproduction).**

IV. Mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs de développement durable

La procédure Natura 2000 crée un outil contractuel ayant pour but la mise en place de pratiques de gestions adaptées aux habitats naturels et aux espèces, tout en tenant compte des contraintes socio-économiques locales.

L'article L. 414-3 du Code de l'environnement met à disposition des gestionnaires de sites Natura 200 un nouvel instrument contractuel : le contrat Natura 2000. Il faut préciser que ces contrats sont basés sur le principe du « volontariat ».

Les cahiers des charges des mesures sont présentés en détail dans le Tome 2 du Docob

IV.1 Mesures Natura 2000 proposées dans le cadre agricole

Synthèse des mesures Natura 2000 proposées à l'échelle locale, dans le cadre agricole.			
Numéro	***Mesures***	***Dispositif***	***Financement forfaitaire***
GH2a (MAE1)	Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation	MAET	**197,26 € / ha / an**
GH2c (MAE2)	Gestion extensive des prairies sans fertilisation	MAET	**261 € / ha / an**
GH2b (MAE3)	Gestion extensive des prairies de fauche avec limitation de la fertilisation	MAET	**228,86 € / ha / an**
GH2d (MAE4)	Gestion extensive des prairies de fauche sans fertilisation	MAET	**261 € / ha / an**
GH2e (MAE5)	Gestion extensive des prairies à Molinie	MAET	**261 € / ha / an**
GH1a (MAE6)	Création et entretien d'un couvert herbacé sur labours avec fertilisation	MAET	**355,26 € / ha / an**
GH1b (MAE7)	Création et entretien d'un couvert herbacé sur labours sans fertilisation	MAET	**419 € / ha / an**
GH1c (MAE8)	Ré ouverture de friches en prairies	MAET	**270,17 €/ha/an**
GH14a (MAE9)	Entretien d'arbres isolés ou d'alignements d'arbres	MAET	**3,47 €/ml soit 17,35 €/arbre pour les 5 ans**
GH14b (MAE10)	Entretien de haies localisées de manière pertinente	MAET	**0,344 €/ml/an pour 2 côtés ou 0,17 €/ml pour 1 côté**
GH3a (MAE11)	Entretien des ripisylves	MAET	**1,15 €/ml/an** Autres sources de financement : programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales

Rappel sur l'articulation des MAET et des contrats non agricoles-non forestiers pour l'entretien des ripisylves : dès lors qu'une action peut-être menée par un agriculteur dans le cadre des MAET, cette contractualisation sera privilégiée.
Ces mesures sont mises en place sur une durée de 5 ans. Le dispositif fait l'objet d'une actualisation annuelle (financement et règles d'éligibilité) au plan régional.

IV.2 Mesures Natura 2000 hors cadre agricole et forestier

On entend ici par « Contrat Natura 2000 » un contrat hors cadre agricole

Synthèse des mesures Natura 2000 hors cadre agricole et forestier			
Numéro	***Mesures***	***Dispositif***	***Mode de financement***
Mesures contractualisées			
GH1d (A32301P)	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
GH2f (A32303R)	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) La mise en place de barèmes forfaitaires établis au niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale.
GH2g (A32303P)	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
GH2h (A32304R)	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) La mise en place de barèmes forfaitaires établis au niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale.
GH2i (A32305R)	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrats Natura 2000	
GH3b (A32311P)	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) La mise en place de barèmes forfaitaires établis au niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale. Autres sources de financement : programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales
GH3c (A32311R)	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrats Natura 2000	
GH3e (A32319P)	Restauration de frayères	Contrats Natura 2000	
GH3f (A32320P/R)	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
GH4 (A32317P)	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) Autres sources de financement : programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales
GH5 (A32324P)	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
GH8	voir GH2i (A32305R) Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) La mise en place de barèmes forfaitaires établis au niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale.
GH9	voir GH2f (A32303R) Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) La mise en place de barèmes forfaitaires établis au

Synthèse des mesures Natura 2000 hors cadre agricole et forestier			
Numéro	*Mesures*	*Dispositif*	*Mode de financement*
	projet de génie écologique		niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale.
GH14c (A32306P)	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, de vergers et de bosquets	Contrats Natura 2000	
GH14d (A32306R)	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, de vergers et de bosquets	Contrats Natura 2000	
FA4a (A32326P)	Pose de panneau d'information en milieu non forestier	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
Autres mesures			
GH6	Préservation de la qualité de l'eau voir EMH-3/EMH-4/RMH-4 EF-6 ECE-3 EV-2 EC-2/RC-1/RC-2/RC-3)	Autres	Programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales Programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales
RG3/RG4	Préservation de la qualité de l'eau	Autres	
GH7	Gestion ouvrages hydrauliques Maîtrise du ruissellement (action hors site : retour à l'herbe)	Autres	/
GH1e	Valorisation des produits agricoles	Autre	Chambre d'agriculture, groupements agricoles, GRAB, Ministère en charge de l'Agriculture, CFER
GH10	voir EMH-2 Eviter les plantations de feuillus ou résineux	**Autres**	/
GH11	Gestion des pelouses calcaires par le lapin	Autres	/
GH12	Appliquer les bonnes pratiques de gestion sylvicoles	Autres	/
GH13	voir EF-3 Eviter la plantation de peupliers et de résineux	Autres	/
GH14e (PEV)	Plan végétal environnement ou autre : Création de haie(s)	Autres	Fonds FEADER, Fonds du MAP
Etudes complémentaires			
SE1	Compléments d'inventaire Insectes	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
SE2	Compléments d'inventaire Amphibiens/Reptiles	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
SE3	Compléments d'inventaire chauves-souris	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau, Plan Interrégional d'Action Chiroptères
Suivis et évaluation			
SE4	Suivi de l'état de conservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau

Synthèse des mesures Natura 2000 hors cadre agricole et forestier			
Numéro	***Mesures***	***Dispositif***	***Mode de financement***
SE5	Suivi état de conservation des populations de Chabot et Lamproie	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
SE6	Suivi état de conservation des autres espèces de la directive « Habitats »	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe
SE7	Suivi état de conservation des prairies	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
SE8	Suivi état de conservation des habitats aquatiques	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
SE9	Suivi état de conservation des habitats forestiers	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe
SE10	Suivi de la qualité de l'eau et des berges	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
Animation et communication			
FA1	Editer un bulletin d'information	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe
FA2	Créer et gérer un site internet	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe
FA3	Mettre en place des visites, des sorties nature, des manifestations	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe, Agence de l'Eau
FA5	Plaquette sur utilisation des phytosanitaires	Autres	Etat, collectivités territoriales, Europe
AD1	Animation de la mise en œuvre du DOCOB	Autres	Etat, collectivités territoriales
AD2	Suivi administratif annuel et bilan en fin de mise en œuvre du DOCOB	Autres	Etat, collectivités territoriales

IV.3 Mesures Natura 2000 proposées dans le cadre forestier

Synthèse des mesures Natura 2000 proposées à l'échelle locale, dans le cadre forestier			
Numéro	***Mesures***	***Dispositif***	***Coût et mode de financement***
GH3d (F22706)	Chantier d'entretien et de restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) La mise en place de barèmes forfaitaires établis au niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale. Autres sources de financement : programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales
GH16 (F22705)	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
FA4b (F22714)	Pose de panneau d'information en milieu forestier	Contrats Natura 2000	Jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation)
GH15 (F22712)	Bois sénescents	Contrats Natura 2000	La mise en place de barèmes forfaitaires établis au niveau régional est prévue pour la fin de l'année 2011. Ils pourront s'appliquer pour les mesures du DOCOB suite à leur validation régionale.

IV.4 Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations (la Charte est incluse dans le Tome 2 du Docob) correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces et peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).
Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération partielle de la taxe foncière des parcelles non bâties (TFNB) concernées. Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques.

V. Dispositif financier pour la réalisation du document d'objectifs

Ce tableau présente les coûts prévisionnels sur 6 ans. Cette estimation ne présage, en aucun cas, des sommes réelles qui seront effectivement engagées lors des 6 années.

Synthèse des coûts des actions	
	Estimation des coûts sur 6 ans (€ HT)
Mise en œuvre des mesures contractualisées	422 457 €
Mise en œuvre des mesures autres que les contrats Natura 2000	Non estimable
Réalisation des études complémentaires	10 800 €
Mise en œuvre des suivis et évaluation	18 000 €
Mise en œuvre de l'animation et la communication	83 000 €
TOTAL	**534 257 €**

VI. Propositions de suivi et d'évaluation

VI.1 Evaluation de moyens

L'évaluation de moyens consiste à suivre les moyens effectivement mis en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation. Elle peut porter sur les points suivants :
- bilans des contrats réalisés, du suivi, de l'animation
- dégradation observable des habitats et des espèces, suivi de l'évaluation des incidences
- bilan concernant le suivi des mesures mises en place et l'amélioration des connaissances
- prise en compte de l'évolution spontanée des habitats et des espèces
- articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Un logiciel de suivi des sites a été élaboré par l'ATEN, le SUDOCO (SUivi des DOCuments d'Objectifs). A compter de 2011, l'usage de SUDOCO sera progressivement mis en place sur l'ensemble des sites Natura 2000. Une convention d'animation avec la structure animatrice du Docob est mise en place annuellement et précise les actions types à mener et les indicateurs.

VI.2 Evaluation des résultats en terme de conservation des habitats et des espèces

Le suivi des habitats naturels et des espèces peut être réalisé sur la base d'indicateurs. Ces indicateurs permettent notamment d'apprécier les résultats concrets des actions qui ont été mises en place sur une période de retour de 6 ans.
En ce qui concerne le suivi scientifique et la définition d'indicateurs de suivi, et par souci de cohérence à l'échelle nationale, seuls des indicateurs simples sont identifiés dans le cadre de ce document. Le Muséum d'Histoire Naturelle a lancé une réflexion nationale qui permettra de définir des indicateurs pertinents pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats ainsi que pour l'évaluation des documents d'objectifs.

Les détails de ces actions sont décrits dans les fiches actions suivantes :
- Action SE4 : Suivi de l'état de conservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches
- Action SE5 Suivi de l'état de conservation des populations de Chabot et de Lamproie
- Action SE6 : Suivi de l'état de conservation des populations des autres espèces d'intérêt européen
- Action SE7 : Suivi de l'état de conservation des habitats prairies
- Action SE8 : Suivi de l'état de conservation des habitats aquatiques
- Action SE9 : Suivi de l'état de conservation des habitats forestiers
- Action SE10 : Suivi de la qualité de l'eau et des berges